

USAGE PROFESSIONNEL ET GRAND PUBLIC



AMM

Pour les professionnels
et le grand public :
FR-2014-0095

PRODUIT BIOCIDÉ

TP 14

USAGES :

Lutte contre les rats et souris

ACTION ET TRAITEMENT :

Appât sur grain, prêt à l'emploi :
blé

CONTIENT :

0,005% Bromadiolone
Benzoate de Dénatonium
(amérisant)

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :

Attention



CONDITIONNEMENT :

Amateurs :
inf à 1,5 kg et en sachets
Professionnels :
• Sachet de 25 g
(cartons de 12,5 kg)
• Sachet de 50 g
(carton 15 kg)
• Sachet de 100 g
(carton de 10 kg)
• Sac de 25 kg de vrac

Version 07/2015

RAKIL



RAKIL s'utilise pour la lutte contre les rongeurs nuisibles à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics et agricoles. Appât rodenticide prêt à l'emploi sur grain de froment de qualité, décortiqué et traité contre la germination. La qualité du grain choisi le rend particulièrement appétant. RAKIL s'utilise exclusivement dans des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS.

CARACTÉRISTIQUES

Les appâts à base de bromadiolone tuent les rongeurs en ralentissant leur capacité de coagulation du sang. Les rongeurs meurent en général 4 à 7 jours après ingestion de l'appât sans éveiller la méfiance des autres rongeurs. La durée du traitement est en général de 35 jours.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Le nombre de poste d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Ne pas ouvrir les sachets.

A - RATS : jusqu'à 200 g d'appât par poste le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours.
Intervalle entre 2 postes pour une infestation forte : 5 m et pour infestation faible : 10 m.

B - SOURIS : jusqu'à 50 g par poste le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours.
Intervalle entre 2 postes pour une infestation forte : 2 m et pour infestation faible : 5 m.

Contrôle : Inspecter et réapprovisionner les boîtes d'appâtage durant la période de traitement, quelques jours après application puis une fois par semaine tant que l'appât est consommé.

Placer les boîtes d'appâts en zone non submersible et à l'abri des intempéries.

Retirer les boîtes d'appâts à la fin du traitement. - Ne pas utiliser dans des terriers.

Il est obligatoire d'utiliser des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS pour une meilleure conservation du produit et pour éviter la consommation par des espèces non-cibles.

MENTION DE DANGER :

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongées.

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RODENTICIDES :

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1, 2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Porter un équipement de protection respiratoire lors du transvasement des grains en vrac. Se laver les mains après utilisation. Les sachets ne doivent pas être ouverts.

Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale. Les boîtes d'appât ne doivent pas être utilisées pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les boîtes d'appât en zone non submersible et à l'abri des intempéries. Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

ANTIDOTE - L'antidote des anticoagulants est la vitamine K1. L'administration de l'antidote doit se faire sous contrôle médical.

NETTOYAGE DES POSTES - ELIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les boîtes d'appâts entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les boîtes d'appâts usagées, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié. L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :

www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante info@edialux.com.

